

## **Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne**

### **Conseil du Jura bernois**

#### **Programme de législature 2011-2014 : bilan**

Domaine de la Formation : affaires de la Délégation du CAF à la coordination scolaire romande et interjurassienne (DECCO) et de la section Instruction publique du CJB (section INS)

#### **Préambule**

En vertu de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) exercent conjointement la compétence de décision pour les affaires de coordination scolaire romande et interjurassienne. Le CJB, le CAF et la Direction de l'instruction publique (INS), par l'intermédiaire de sa conférence de coordination francophone (COFRA) ont convenu d'une série de procédures, confirmées par le Conseil-exécutif au cours de la législature 2007-2010.

Le « Programme de législature CAF-CJB », visait à favoriser la poursuite et le développement de cette pratique au cours de la législature 2011-2014, en fixant un certain nombre de priorités et d'objectifs dans le domaine de la formation. La Direction de l'instruction publique a été informée de ces objectifs et appelée à les relayer auprès du Conseil-exécutif et dans les conférences politiques intercantionales où elle représente le canton de Berne. Le choix a délibérément été fait de ne pas intégrer d'autres domaines d'activités, comme la culture, le CAF et le CJB ne partageant pas les mêmes compétences en la matière.

L'exercice des compétences du CJB et du CAF ainsi que leur collaboration avec l'INS se fondent essentiellement sur les bases légales et les références suivantes :

- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP ; RSB 102.1)
- Ordonnance du 2 novembre 2005 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (OStP ; RSB 102.111)
- Règlement commun du Conseil du Jura bernois et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (RcCJB-CAF ; ) du 28 mars 2007
- Stratégie de la formation du canton de Berne 2009
- Lettre du Conseil-exécutif du canton de Berne au CAF et au CJB du 3 février 2010 sur l'exercice de la codécision en matière de coordination scolaire romande et interjurassienne
- Accord-cadre portant sur la mise en place d'institutions communes entre les cantons de Berne et du Jura, des 3 et 4 avril 2001 (modification des 20 janvier et 9 février 2010)

## **Neuf priorités et points forts**

### **Enseignement préscolaire et obligatoire, conseil et orientation (OECO)**

#### **Le canton de Berne s'engage pour la mise en œuvre du Plan d'études romand (PER), sur le plan interne et dans ses relations intercantionales**

*L'enseignement obligatoire a bénéficié d'une attention soutenue de la part du CJB et du CAF, qui ont été étroitement associés à la mise en œuvre, au sein de l'école bernoise francophone, des dispositions du Plan d'étude romand (PER). Les conseils ont rendu des décisions sur les documents suivants : dispositions générales complétant le PER, numérotation des années scolaires, compléments cantonaux concernant des enseignements spécifiques, notamment l'introduction de l'anglais en 7H et le projet individuel.*

#### **La révision de la Loi sur l'école obligatoire (REVOS/RELEO 2012) prend en compte la spécificité francophone, en particulier l'introduction du PER et l'adhésion du canton de Berne à la Convention scolaire romande (CSR).**

*Le CJB et le CAF ont pris de position sur la révision de la loi sur l'école obligatoire 2012 en s'assurant de sa conformité avec le PER.*

*Dans le cadre du budget 2012, ils ont informé l'INS de la non-conformité avec le PER de la proposition de supprimer une heure d'enseignement obligatoire. L'INS a indiqué être sensible à cet aspect ce qui a permis d'exempter la partie francophone de cette mesure. Par contre la mesure EOS augmentant les effectifs de classes dans le cadre du budget 2014 a été décidée pour tout le canton. Le CJB et le CAF le regrettent et ont demandé à l'INS de veiller à ce que la partie francophone ne paie pas plus que son tribut par rapport aux autres régions.*

#### **Le canton vise à offrir une scolarité harmonieuse par le développement de services permettant la prise en charge individualisée des élèves qui en ont besoin.**

*Le CJB et le CAF ont soutenu la flexibilisation de la 9<sup>e</sup> année, le projet Education et culture et le projet Education et technique.*

*Ils ont pris position sur l'ordonnance sur les mesures pédagogiques particulières*

#### **Autres dossiers**

*Le CJB et le CAF ont donné leur avis sur la révision de l'ordonnance de Direction concernant l'évaluation et les décisions d'orientation à l'école obligatoire (ODED) et de l'ordonnance sur les effectifs de classe.*

*La question de la territorialité des langues et du droit à l'enseignement a occupé tour à tour le CJB, qui s'est exprimé sur le cas d'un élève de Prêles scolarisé à Douane, puis le CAF, suite à la décision de la commune de Nidau de ne plus offrir la scolarisation de ses élèves francophones en ville de Bienne*

#### **Bilan**

*Au final, le CJB et le CAF constatent que les décisions prises ont globalement suivi la ligne défendue, mais que la pression budgétaire risque de mettre en péril la qualité de l'école bernoise francophone.*

## Formation professionnelle (OSP)

**Le canton de Berne garantit une formation professionnelle de qualité et de proximité dans la partie francophone. Les collaborations intercantionales permettent d'offrir un accès aux formations plus spécifiques pour lesquelles la masse critique n'est pas atteinte, sur la base d'un principe de réciprocité.**

*La réorganisation du ceff artisanat a permis des échanges entre les sites de Moutier et Delémont basés sur le principe de l'équilibre des flux. Par contre, le transfert de la formation en mécanique automobile de Bienne à Porrentruy s'est fait sans contrepartie pour la partie francophone du canton de Berne.*

**Les sites de formation professionnelle francophone du canton sont considérés sous un angle global, en favorisant les regroupements de classes tantôt dans le Jura bernois (avec la mise en place du Centre de formation professionnelle Berne francophone - CEFF), tantôt à Bienne, dans l'intérêt des élèves et de la qualité de l'offre de formation.**

*La très forte attention mise par le CJB sur la formation professionnelle du fait du tissu régional en tant que région exportatrice et l'attention portée par le CAF à la nécessité de maintenir des offres de formation professionnelle tant à Bienne que dans le Jura bernois ont causé des champs de tension entre les deux conseils. Toutefois, la commande d'un panorama de la formation professionnelle a permis de poser les bases pour une approche plus collaborative à l'avenir. Ce panorama a mis en évidence la nécessité d'agir notamment auprès de certains employeurs biennois pour engager et former davantage de personnel francophone.*

*Le programme EOS a suscité du soulagement, du côté du CJB, de voir que la formation commerciale à plein temps menant au certificat fédéral de capacité avec pratique professionnelle intégrée en école (CFCi) continuerait d'être offerte dans la partie francophone (à Tramelan et La Neuveville), alors que le CAF a combattu la fermeture de la filière biennoise CFCi. Les conseils relèvent que cette formation à plein temps est maintenue dans la partie francophone malgré EOS, même si l'idéal aurait été de la maintenir à Bienne également. Les deux conseils se sont également inquiétés des conséquences d'EOS sur l'offre Sport-culture-études à Bienne.*

*La législature a accompagné les premiers pas du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff), ouvert au 1<sup>er</sup> août 2010. La concentration de l'artisanat à Moutier (et la collaboration interjurassienne qui s'en est suivie pour regrouper certaines formations qui faisaient doublon entre Moutier et Delémont) puis le regroupement, dossier délicat, du commerce à Tramelan ont permis de renforcer l'institution, ce qui confirme a posteriori la stratégie appuyée par les conseils. Lorsque la qualité des lieux pour la filière santé-social à Saint-Imier sera assurée (déménagement dans le bâtiment de la Clef 44) et la filière ES en soins infirmiers stabilisée, le projet pourra être considéré comme pleinement abouti.*

*La création de cette filière ES en soins infirmiers provoque des sentiments divers : succès en termes de formation, car le besoin a été démontré, mais résistances politiques en matière de coopération intercantonale.*

### Autres dossiers

*Sur d'autres points en lien avec la formation professionnelle, le CJB et le CAF ont obtenu la suppression des tests d'évaluation de type Multicheck en tant que document d'admission dans les écoles professionnelles cantonales.*

*Ils ont appuyé le projet Education et technique visant à développer l'intérêt des élèves pour les formations techniques.*

*La révision de la loi sur la formation professionnelle en vue d'introduire un nouveau système de financement des formations ES et des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux a suscité des demandes de tenir compte des spécificités de la partie francophone. En l'état du projet, la pratique actuelle sera conservée pour les formations francophones.*

*Le CJB et le CAF ont mené des réflexions concernant la création d'un Fonds cantonal pour la formation professionnelle. Ils se sont approchés des chambres d'économie publique du Jura bernois (CEP) et de Bienne-Seeland (CEBS) qui ont fait part de leur intérêt. Le projet est encore en phase consultative suite à une demande de précisions adressée à la CEP.*

**Le canton de Berne s'engage pour que les dispositions fédérales tiennent compte des spécificités des régions périphériques et des minorités linguistiques des cantons.**

*Le CJB et le CAF ont pris position sur le plan d'études cadre fédéral pour la maturité professionnelle, en particulier sur la question de l'enseignement des langues.*

### **Bilan**

*Le bilan est différencié selon les conseils. Largement positif pour le CJB, même si la fermeture de l'Ecole de commerce de Saint-Imier n'a pas été un choix facile, il est fortement terni en ce qui concerne le CAF par les mesures EOS impliquant la fermeture de filières de formation à Bienne, dont la formation commerciale CFC avec pratique professionnelle intégrée (CFCi), ainsi que, dans une moindre mesure, la fermeture de l'offre de préapprentissage à Bienne.*

### **Ecoles moyennes (OSP)**

**Le canton de Berne offre un bon niveau de formation en comparaison intercantonale.**

*Le CJB et le CAF ont demandé, en fin de législature, que l'INS lance des démarches en vue d'optimiser la transition entre école secondaire et gymnase ainsi que la formation gymnasiale en elle-même.*

**L'avenir des écoles moyennes fait l'objet d'un regard francophone spécifique.**

*Suite à la réforme dans la partie alémanique (généralisation de la quarta au sein du gymnase), le gymnase francophone a pu conserver un système qui lui est propre.*

*La législature a permis de conforter la présence de l'Ecole de maturité spécialisée (EMSp) à Moutier.*

*En fin de législature toutefois, le Grand Conseil a posé les bases d'une modification importante avec la réorganisation des gymnases biennois qui implique la suppression d'un des trois établissements. Cette décision, prise dans le cadre particulier d'EOS, n'a pas fait l'objet d'un regard francophone préliminaire, même si le CAF a pris position à plusieurs reprises avant la décision définitive. Les conseils sont par contre associés à la mise en œuvre, notamment en siégeant au sein d'un groupe d'accompagnement. Le souci de conserver un Gymnase francophone autonome, ce qui répond aux souhaits du CJB et du CAF a été clairement et rapidement garanti par l'INS. Reste à déterminer l'avenir de la formation bilingue au sein des gymnases réorganisés, sujet auquel le CJB et le CAF sont très attentifs.*

*Le CJB et le CAF ont également demandé à la COFRA que des réflexions soient menées en vue d'optimiser la transition entre l'école secondaire et le gymnase.*

### **Bilan**

*Par rapport aux autres domaines qui ont connu des mutations fondamentales durant la législature (école obligatoire avec le PER, formation professionnelle avec la création du ceff, niveau tertiaire avec de nouvelles conventions et/ou réorganisations pour les hautes écoles intercantionales), le gymnase a connu une certaine stabilité et n'a pas autant occupé l'agenda politique, jusqu'à la réorganisation massive engendrée en fin de législature par le programme EOS 2014.*

*De manière générale, le CJB et le CAF essaient de travailler dans la durée mais quand des mesures sont annoncées en juin pour l'année suivante, elles sont difficiles à mettre en*

concordance avec un programme de législature. Néanmoins, le souci de conserver un Gymnase français autonome semble avoir été entendu.

## **Enseignement supérieur (OENS)**

### **Le canton de Berne veille au maintien et au développement des structures tertiaires dans l'Arc jurassien.**

*Tant la HE-Arc que la HEP-BEJUNE ont connu des réorganisations qui renforcent leur implantation dans l'Arc jurassien. Les mesures d'économies EOS ont plus épargné les hautes écoles intercantionales francophones que les hautes écoles bernoises germanophones. La HEP a néanmoins été concernée par une économie de 500'000 francs, qui pourra, au moins en partie, être absorbée grâce aux effets de sa réorganisation.*

### **Le canton veille en particulier à préserver et renforcer le site biennois de la HEP-BEJUNE pour la formation des enseignants.**

*La solution d'un regroupement de toute la HEP à Bienne, solution la plus économique, n'a pas été retenue par le Comité stratégique pour des raisons d'équilibre régional. Le site de Bienne pourrait toutefois sortir renforcé de la réorganisation, même si la mise en œuvre, avec pour contexte un audit qui a mis en lumière des problèmes de gouvernance, n'a pas été facile et a suscité des critiques initiales sur la fréquentation des locaux biennois.*

### **Il veille à s'engager pour une convention intercantonale sur la HES-SO qui offre les garanties nécessaires permettant à la HE-Arc de se développer selon le modèle prévoyant le siège à Neuchâtel et les instituts de recherche à Saint-Imier et La Chaux-de-Fonds, et à donner à la HE-Arc les moyens nécessaires à son développement.**

*Le CJB et le CAF ont été associés à la procédure visant à approuver les nouveaux concordats HE-Arc et HES-SO, de manière à ce que le canton de Berne continue d'être partenaire de ces écoles intercantionales. La conséquence est que les régions ont perdu de l'importance au profit des domaines et que Berne n'est plus au COSTRA, mais les conseils les ont jugées acceptables par rapport à l'enjeu de soutenir la formation tertiaire en HES dans la Suisse occidentale et l'Arc jurassien.*

### **Il veille à tenir compte des spécificités et des besoins de la HES-SO et de la HEP-BEJUNE dans les discussions relatives à la Loi fédérale sur les hautes écoles.**

*Le rôle du CJB et du CAF a essentiellement été de se tenir informés du cadre fédéral. Les conseils ont apporté leur appui à la Direction de l'instruction publique dans les négociations intercantionales visant à mettre en œuvre le droit fédéral.*

*En lien avec le projet cantonal de renforcer le site HESB à Bienne, qu'ils ont soutenu, le CJB et le CAF ont appris avec satisfaction la signature d'un accord de coopération entre la HESB et la HE-Arc, conformément à leur demande.*

### **L'Université de Berne entretient et renforce sa pratique du bilinguisme.**

*Le CJB et le CAF ne sont pas intervenus dans ce domaine au cours de cette législature.*

### **Bilan**

*Dans la lignée de la législature précédente, le CJB et le CAF ont accompagné des projets importants mettant en jeu l'organisation des hautes écoles ainsi que la collaboration intercantonale. Ils ont défendu fermement la position du canton de Berne dans le cadre des négociations, qui ont permis d'aboutir à des compromis acceptables pour la région.*

## Formation des jeunes

**Le canton développe des instruments d'aide aux jeunes en formation ou en recherche de formation.**

*La disparition de l'association AJIR à Bienne a été consommée durant la législature. Le CAF a demandé au canton et à la Ville de Bienne de trouver des solutions de remplacement. Les conséquences ne peuvent pas être estimées dans l'immédiat car le case management a pris le relais.*

**Le canton s'attache à valoriser la filière de l'apprentissage et à soutenir l'offre de places d'apprentissage dans la partie francophone du canton.**

*Sous l'impulsion conjointe de la section francophone de l'Office de l'enseignement secondaire 2 et de la formation professionnelle (OSP) ainsi que des conseils, un panorama de la situation a été établi. Il sera régulièrement actualisé et pourra servir à identifier et piloter des mesures spécifiques. Un besoin d'action urgent a été identifié pour promouvoir l'apprentissage francophone à Bienne dans le secteur tertiaire (commerce et santé-social).*

### Bilan

*La pertinence d'un objectif appelé « formation des jeunes » peut être discutée, puisque presque chaque domaine d'activité de la section Instruction du CJB et de la Délégation à la coordination scolaire du CAF concerne la jeunesse. Il s'agissait sous ce thème de promouvoir certaines actions hors du cadre scolaire. Des bases importantes ont été posées dans le domaine de l'apprentissage et l'existence de cet objectif incite à veiller à la prise en charge de besoins particuliers qui ne dépendent pas que des établissements scolaires. Au final, cet objectif se justifiait pleinement.*

## Formation continue et formation des adultes

**Le canton veille à offrir dans la partie francophone des possibilités de formation continue et de formation des adultes de proximité et adaptées aux besoins des individus et des entreprises.**

*La résolution AIJ 76 a trouvé son aboutissement par la signature d'une charte entre les établissements de formation du Jura bernois (ceff, CIP), du Jura (AvenirFormation) et interjurassien (Université populaire). Une déclinaison de cette charte est prévue avec les établissements de la ville de Bienne. Le CJB a participé aux travaux au sein du groupe de pilotage, dans lequel les établissements biennois étaient également représentés. Le CJB et le CAF ont approuvé le rapport final envoyé par les cantons à l'AIJ.*

## Bilinguisme cantonal

**Le canton de Berne joue un rôle de pont entre les cultures francophone et alémanique.**

*Cet objectif dépasse le cadre strict de la formation. Par l'intermédiaire de la COFRA, le CJB et le CAF disposent de relais à tous les niveaux de la Direction de l'instruction publique.*

*Le principe du Regard francophone, offrant des possibilités aux conseils et à la COFRA de faire part de leurs vues lors de la phase d'élaboration des projets législatifs importants a été mis en place.*

*Le CJB et le CAF ont élaboré une fiche spécifique pour préciser leur compréhension du bilinguisme institutionnel cantonal, visant de manière générale à permettre à chaque communauté d'avoir accès à des prestations, en particulier de formation, dans sa langue.*

*Le projet « statu quo+ » lancé durant la 2<sup>e</sup> partie de la législature met en jeu le rôle de pont du canton de Berne et concerne en partie la formation.*

### **Il maintient et développe une offre de formations francophones de qualité.**

*Le CJB et le CAF ont l'occasion de régulièrement se pencher sur des objets mettant en jeu la formation et le bilinguisme cantonal. Ils ont notamment précisé leur position visant à renforcer l'offre en français en réponse à une interpellation du Conseil des parents de la ville de Bienne qui souhaitait généraliser l'enseignement bilingue.*

*Pour le reste, se référer aux points forts allant de l'école obligatoire à l'enseignement supérieur, où le souci de formations francophones de qualité a guidé l'action des conseils.*

### **Il soutient les projets favorisant l'échange entre les cultures romande et alémanique, notamment la mise en place de filières de formation bilingue.**

*La Filière Bilingue (FiBi) à Bienne a été développée et a pu bénéficier de contributions fédérales au titre de la loi sur les langues.*

*Les CJB et le CAF siègent au groupe chargé de l'élaboration et du suivi des demandes adressées annuellement à la Confédération au titre de l'aide aux cantons bilingues. Les projets retenus doivent concerner le personnel cantonal, la formation ou la sensibilisation au bilinguisme. Des subventions ont ainsi pu être accordées à des programmes d'échanges d'enseignants et d'apprentis, des manifestations scolaires ou encore un soutien aux formations bilingues dans différents établissements.*

*La loi sur l'école obligatoire révisée offre des possibilités nouvelles pour l'enseignement par immersion. A titre d'exemple, ces possibilités sont déjà largement utilisées par l'école primaire d'Evilard.*

*Le CJB et le CAF ont pris position sur la question de la scolarisation d'élèves hors de leurs communes pour des raisons linguistiques, à propos d'un cas à Prêles pour le CJB et, débat d'une acuité plus forte, à propos de la scolarisation des élèves francophones de Nidau.*

## **Affaires du secrétariat général de la Direction de l'Instruction publique**

### **Le projet pilote Education et culture prévoit des aménagements pour la partie francophone, notamment en matière de médiation culturelle.**

*Education et culture a un grand succès dans la partie francophone. Suivant la demande du CJB et du CAF, l'INS a accordé aux écoles francophones l'accès à des lieux culturels situés dans d'autres cantons par le biais des bons culturels.*

### **Le canton participe activement aux travaux de la CIIP en lien avec le CJB et le CAF et veille à rester un acteur impliqué dans les projets de formation romands.**

*Les conseils ont été régulièrement informés des travaux de la CIIP, notamment au sein d'une délégation ad hoc et des jours fixes, qui permettent de transmettre une masse d'information de manière plus flexible que par la réunion des sections. Un bilan des délégations sera à faire avec la nouvelle législature.*

## **Aspects institutionnels**

### **Les travaux de mise en place de la Conférence régionale Bienne-Jura bernois-Seeland prennent en compte les compétences du CAF et du CJB en matière de formation.**

*Les conférences régionales n'ayant pas de tâches obligatoires en matière de formation, le rôle du CJB et du CAF dans ce domaine ne sera pas modifié si la conférence est mise en place. Les conseils sont à disposition des sous-conférences dans un esprit de partenariat au cas où elles*

*mènent des réflexions sur ce sujet (sbb possède actuellement une commission de la formation, ce qui n'est pas le cas de la CMJB).*

**Le CJB et le CAF contribuent à la réflexion, en matière de coordination scolaire, sur le modèle « Statu quo + » privilégié par le Conseil-exécutif pour l'avenir institutionnel de la région.**

*Le CJB et le CAF participent aux travaux. Un rapport intermédiaire a été publié en septembre 2013 et le rapport final est attendu pour fin 2014. Les questions de formation forment une petite partie du projet global.*

**Les dossiers touchant aux institutions communes interjurassiennes ou intercantionales dans le domaine scolaire font l'objet de réflexions conjointes du CJB et du CAF.**

*Le suivi des hautes écoles BEJUNE est assuré par les conseils en commun, notamment au sein des délégations ad hoc mises en place. Petit à petit les conseils se sont spécialisés, le CAF s'imposant comme organe de référence pour ce qui concerne la HEP-BEJUNE, et le CJB pour la HE-Arc et la HES-SO.*